

S A I S O N 2 0 2 1 - 2 0 2 2

PLAN DE PARTENARIAT



DÉVELOPPEMENT | FORMATION | INFORMATION

WWW.RESEAUIMMOBILIER.ORG



DEVENIR PARTENAIRE du Réseau immobilier, c'est profiter d'une occasion unique pour développer son réseau d'affaires en discutant avec divers professionnels du milieu engagés et ainsi développer son réseau d'opportunités.

À PROPOS DE NOUS

Le Réseau Immobilier regroupe des professionnels du milieu immobilier en offrant à ses membres de multiples opportunités d'élargir leurs connaissances, tout en favorisant les échanges entre passionnés d'un même secteur d'affaires, à travers différents événements.

Nous croyons que la force d'un réseau est importante en affaires, mais qu'elle n'est pas la seule raison derrière les plus grands succès. C'est pourquoi la majorité de nos activités s'articulent autour de la formule suivante : **développement | formation | information.**



QUÉBEC/LÉVIS
WWW.RESEAUIMMOBILIER.ORG
INFO@RESEAUIMMOBILIER.ORG



PARTENAIRE EXCLUSIF RÉSEAU

CONTRIBUTION : 2 000 \$

Ce partenariat exclusif permet à l'entreprise de type "*Partenaire exclusif Réseau*" d'obtenir une visibilité annuelle à tous les événements du Réseau Immobilier. Ce partenariat est réservé exclusivement à une seule entreprise pour une période d'un an.

Responsabilité du "Partenaire exclusif Réseau" :

- Rédiger et présenter une **Revue d'actualités du milieu** à tous les événements du Réseau immobilier ;
- Préparer une présentation visuelle pour supporter les différentes présentations de la **Revue d'actualités du milieu** ;
- Faire la promotion du partenariat entre l'entreprise et le Réseau Immobilier sur ces différentes plateformes de communication.

Responsabilité du Réseau Immobilier :

- Présentation de l'entreprise sur la page "partenaires annuels" sur le site web du Réseau Immobilier + logo ;
- Envoi de la Revue d'actualités du milieu signée par le partenaire par le biais de l'infolettre envoyée à plus de 1000 membres du Réseau ;
- Conférence annuelle sur les prévisions immobilières incluse ;
- Rédaction de 2 articles sur des sujets au choix du conférencier-partenaire (approuvé par le Réseau) qui seront insérés dans l'infolettre sur une période annuelle et diffuser sur les différents réseaux sociaux du Réseau ;
- Mention et remerciement à l'entreprise partenaire à l'occasion de tous les événements du Réseau.
- Invitation pour deux personnes à 4 déjeuners-conférences sur une période d'un an.

PARTENAIRE VISITE D'ENTREPRISE

CONTRIBUTION : 950 \$

Dans l'optique de faire découvrir une entreprise du milieu, le réseau immobilier organise diverses visites au sein même de l'entreprise sélectionnée. Ces visites sont l'occasion rêvée pour celle-ci d'accéder à un réseau de professionnels du milieu et ainsi développer plusieurs opportunités d'affaires. Lors de cet événement de type "*Partenaire - Visite d'entreprise*", l'hôte se doit d'organiser l'événement sur place afin de faire découvrir ses installations et ses services. Puisque cette activité se fera en mode 5@7, quelques bouchées et rafraîchissement sur place seront demandés. Le Réseau Immobilier s'occupe de la logistique pré-événement (inscription, promotion, transport, etc).

Responsabilité de l'entreprise de type "Partenaire - Visite d'entreprise" :

- Bouchées et rafraîchissements pour les membres inscrits ;
- Organisation d'une visite des installations ;
- Organisation d'une conférence ou "pitch" pour présenter l'entreprise ;
- Gestion des éléments techniques (son, écran, etc) s'il y a lieu ;
- Faire la promotion du partenariat entre l'entreprise et le Réseau Immobilier sur ces différentes plateformes de communication.

Responsabilité du Réseau Immobilier :

- Logistique pré-événement ;
- Inscription des membres ;
- Transport des invités.

PARTENAIRE CONFÉRENCE - PONTUELS OU ANNUELS

CONTRIBUTION A : 450 \$ - PARTENAIRE PONCTUEL

CONTRIBUTION B : 850 \$ - PARTENAIRE ANNUEL

À travers sa programmation, le Réseau Immobilier organise plusieurs déjeuners-conférences afin d'informer ou de former ses membres sur divers sujets pouvant les intéresser. Ce type de "**Partenaire - Conférence**" est l'occasion idéale pour le conférencier de s'adresser à un réseau de professionnels de l'immobilier engagés à travers un sujet qui le passionne.

CONTRIBUTION A - PARTENAIRE PONCTUEL

Responsabilité du "Partenaire - Conférence" :

- Organiser une conférence d'une heure sur le sujet déterminé ;
- Préparer une présentation visuelle pour supporter la présentation ;
- Trouver un partenaire pour financer la contribution demandée ;

Responsabilité du Réseau Immobilier :

- Présentation de la conférence et de l'entreprise sur le site web du Réseau ;
- 3 publications sur les médias sociaux du Réseau (Facebook, Instagram, LinkedIn) ;
- Promotion de la conférence à l'occasion de 3 infolettres envoyées à plus de 1000 membres du Réseau Immobilier.

CONTRIBUTION B - PARTENAIRE ANNUEL

Responsabilité du "Partenaire - Conférence" :

- Organiser une conférence d'une heure sur le sujet déterminé ;
- Préparer une présentation visuelle pour supporter la présentation ;
- Trouver un partenaire pour financer la contribution demandée ;
- Faire la promotion du partenariat entre l'entreprise et le Réseau Immobilier sur ces différentes plateformes de communication.

Responsabilité du Réseau Immobilier :

- Présentation de la conférence et de l'entreprise sur le site web du Réseau ;
- 3 publications sur les médias sociaux du Réseau (Facebook, Instagram, LinkedIn) ;
- Promotion de la conférence à l'occasion de 3 infolettres envoyées à plus de 1000 membres du Réseau Immobilier ;
- Rédaction de 3 articles sur des sujets au choix du conférencier-partenaire (approuvé par le Réseau) qui seront insérés dans l'infolettre et diffuser sur les différents réseaux sociaux ;
- Logo dans la section "partenaires annuels" sur le site web du Réseau Immobilier ;
- Mention et remerciement à l'entreprise partenaire à l'occasion des événements réseautage (2) du Réseau.

PARTENAIRE ANNUEL

CONTRIBUTION : 300 \$

Le Réseau Immobilier mettra de l'avant les entreprises de type "Partenaire annuel" à l'occasion de ses divers événements et activités. Ce partenariat est l'occasion idéale de démontrer son engagement envers un réseau de professionnels engagés dans le milieu.

Responsabilité du " Partenaire annuel " :

- Faire la promotion du partenariat entre l'entreprise et le Réseau Immobilier sur ces différentes plateformes de communication.

Responsabilité du Réseau Immobilier :

- 2 publications sur les médias sociaux du Réseau (Facebook, Instagram, LinkedIn) sur une période annuelle pour remercier l'entreprise partenaire ;
- Logo dans la section "partenaires annuels" sur le site web du Réseau Immobilier ;
- Mention et remerciement à l'entreprise partenaire à l'occasion des événements réseautage (2) du Réseau.

MERCI

À TOUS NOS ACTUELS ET FUTURS PARTENAIRES